

ATTENDU QUE ; la section Transport du plan d'action de Sainte-Famille, dans la Politique de la famille et des aînés de la MRC de l'Île-d'Orléans inscrit dans ses actions *Compléter et rénover le réseau de trottoirs au centre du village*

18-132

Sur une proposition de Lucie Michaud, Appuyée par Marc-Antoine Turcotte, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) de procéder à l'adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 octobre 2018.

3. SUITE DE CES SÉANCES

4. CORRESPONDANCES

5. ADOPTION DES DÉPENSES

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la directrice générale/secrétaire-trésorière.

18-133

Sur une proposition de Marc-Antoine Turcotte, Appuyée par Lucie Michaud, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser le paiement des factures du mois d'octobre totalisant 138 503.36 \$, ainsi que les comptes à payer au montant de 17 886.31 \$ et que le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans.

6. RÉOLUTION D'APPUÏE CPTAQ (VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN).

ATTENDU QUE ; le conseil municipal a pris connaissance de la demande de monsieur Sylvain Prémont.

ATTENDU QUE ; la demande consiste à vendre une parcelle du lot 130-5, à la Microbrasserie d'Orléans, afin d'y aménager un stationnement.

ATTENDU QUE ; l'usage actuel est résidentiel et que l'usage demandé sera commercial.

18-134

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition de Richard Therrien, Appuyée par Bruno Simard, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères), de confirmer que la présente demande est conforme à la réglementation municipale.

7. DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES.

Les élus ont tous produit leur déclaration d'intérêts pécuniaires.

8. DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS AU 30 SEPTEMBRE 2018.

Madame Sylvie Beaulieu, directrice-générale, secrétaire trésorière a déposé les documents reliés au dépôt des états comparatifs de revenus et dépenses tel que prévu à l'article 176.4 du code municipal.

9. RÉOLUTION AIDE FINANCIÈRE TIR DE TRACTEUR (AMÉLIORATION DU TERRAIN DE BALLE).

ATTENDU QUE ; le conseil municipal a pris connaissance de la demande de l'organisme .

18-135

EN CONSÉQUENCE sur une proposition de Bruno Simard, Appuyée par Sylvie Deblois, il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères), d'accorder un montant de 1 500 \$ à l'organisme les Tirs de tracteur.

10. RÉOLUTION CONTRAT DE SERVICE PREMIER TECH.

ATTENDU QUE ; la municipalité de Sainte-Famille, a adopté un règlement #2010-241 sur l'entretien des systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayon ultraviolet des résidences isolées, et ce, en conformité avec les exigences du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées(R.R.Q. 1981, c. Q-2, r.22,)

ATTENDU QUE ; la municipalité de Sainte-Famille-de-l'île-d'Orléans, désire renouveler le contrat avec la Firme PREMIER TECH,

18-136

EN CONSÉQUENCE sur une proposition de Sylvie Deblois, Appuyé par Bruno Simard, Il est résolu à l'unanimité des conseiller(ères) d'autoriser le maire Jean-Pierre Turcotte et la Directrice-générale / secrétaire trésorière Sylvie Beaulieu à signer le contrat entre la Municipalité et la manufacturier.

11. DIVERS.

11.1 RESOLUTION DEMANDE DE SUBVENTION CLUB FADOQ LES AINES EN ACTION DE ST PIERRE.

ATTENDU QUE ; le conseil municipal a pris connaissance de la demande de subvention de l'organisme.

18-137

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition de Lucie Michaud, Appuyé par Marc-Antoine Turcotte, Il est résolu à l'unanimité des conseiller(ères) d'accorder un montant de 250 \$ au Club FADOQ Les Aînés en action de St-Pierre.

11.2 RÉOLUTION ACHAT SOUFFLEUSE

ATTENDU QUE le conseil municipal désire acquérir une souffleuse.

18-138

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition de Sylvie Deblois, Appuyé par Marc-Antoine Turcotte, Il est résolu à l'unanimité des conseiller(ères) d'autoriser la Directrice générale et secrétaire trésorière à procéder à l'achat d'une souffleuse, et ce, jusqu'à un maximum de 3 000 \$.

11.3 RÉOLUTION ACHAT DE GRANULES.

ATTENDU QUE ; l'entreprise retenue pour l'installation de la chaudière aux granules a débuté l'installation du système.

18-139

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition de Sylvie Deblois, Appuyé par Marc-Antoine Turcotte, Il est résolu à l'unanimité des conseiller(ères) d'autoriser la Directrice générale et secrétaire trésorière à procéder à l'achat de granules.

12. RAPPORT DES ÉLUS SUR LES DIVERS COMITES.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS.

14. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE.

18-140

Sur une proposition de Sylvie Deblois, Il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20 h 45.

Sylvie Beaulieu, g.m.a.
Directrice générale/
Secrétaire-trésorière

Jean-Pierre Turcotte, Maire

Je, Jean-Pierre Turcotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142 (2) du Code municipal*.